quelque temps le passage du premier corps d'armée à Tokai et à Igelnok. C'est ce qui donna le temps aux rebelles, après une tentative infructueuse contre Arad, de se replier vers la Transylvanie. En attendant, le commandant-général, dans le Banat, a formé une nouvelle division qui devra opérer vers la Transylvanie en avançant dans la vallée de la Marosch. En même temps, les opérations seront dirigées sur Grosserardein. La forteresse d'Essegg a déjà fait des propositions de capitulation. Les insurgés repoussés par le corps d'armée du comte Nugent, traversèrent le Danube à Mohacs, mais ils y tombèrent entre les mains des troupes qui s'étaient avancées du côté de la Römerschanze. Le général Simunich s'avançait sur Komorn qu'il allait cerner étroitement.

Les journaux des Indes-Orientales donnent la nouvelle de la prise de Moultan par les forces britanniques. Ce fait d'armes s'est accompli après une des plus glorieuses défenses qui aient été opposées jusqu'ici par les Siks. La ville, après avoir été canonnée et bombardée, une semaine entière, par plus de 150 grosses pièces d'artillerie de siége, a été occupée par les Anglais le 2 du mois de janvier. Le fort qui la domine, était toujours au pouvoir des Siks, mais les Anglais en avaient fixé l'assaut au 7 du même mois. Les prochains arrivages nous feront connaître le résultat de cette entreprise.

La prise de Moultan, s'il faut en croire les rapports des journaux anglais, n'aurait coûté à l'armée assiégeante, composée de 32,000 hommes, que quatre officiers supérieurs, 22 officiers subalternes et quatre-vingts soldats, entre morts et blessés.

Par le dernier courrier de Vienne, arrivé à Constantinople lundi passé, nous avons reçu les journaux de Paris du 8 février, portant, des nouvelles d'un jour plus fraîches que celles que nous avons publiées dans notre numéro du 24 du même mois.

La proposition de M. Lanjuinais a été votée article par article. Elle porte qu'il sera procédé immédiatement à la discussion de la loi électorale; qu'aussitôt après le vote de cette loi, il sera procédé à la formation des listes: que les élections auront lieu le premier dimanche qui suivra la clôture définitive des listes; que l'Assemblée législative se réunira quinze jours après la convocation des colléges électoraux; enfin que l'ordre du jour sera réglé de manière que l'Assemblée actuelle vote, avec la loi électorale, la loi sur le conseil d'Etat et la loi sur la responsabilité du président de la République et des ministres.

Dans ce dernier article, il a été introduit un amendement dont on ne saurait dissimuler l'importance; l'Assemblée a décidé qu'elle voterait aussi le budget de 1849.

On calcule que par l'adoption de la proposition de M. Lanjuinais, le terme des travaux de l'Assemblée Constituante se trouvera fixé à environ quatre-vingt-dix jours. L'Assemblée Législative devrait donc se réunir vers le commencement du mois de mai.

« L'Assemblée Constituante se retire, dit le *Journal des Débats* auquel nous empruntons ces détails; c'est plus que jamais le moment de la respecter. Mais autant nous sommes disposés à rendre justice à la sagesse de la majorité, autant nous prenons en pitié les moyens misérables à l'aide desquels la minorité a essayé, aujourd'hui encore, de prolonger l'existence de la Chambre. Que M. Dupont (de Bussac), que M. Jules Favre, que M. Flocon cherchent par de petites chicanes à traîner l'affaire en longueur, cela ne nous étonne guère; mais qu'un homme aussi grave que M. Senard s'associe à une aussi pauvre tactique, nous le regrettons sincèrement. M. Senard avait proposé un amendement dont l'objet était d'empêcher ou tout au moins de différer de quarante ou cinquante jours la fixation du terme des travaux de l'Assemblée, c'est-à-dire d'ajourner la solution si impatiemment attendue par le pays. Cette proposition a été fort habilement dépouillée de ses voiles par M. Lanjuinais qui, dans tout le cours de la discussion, a montré un tact, une présence d'esprit et un talent de parole remarquables. Du reste, si l'opinion de l'Assemblée n'avait pas été déjà fixée, le discours de M. Dufaure aurait suffi pour l'entraîner. Rarement cette parole si limpide et si persuasive s'était répandue avec plus d'abondance, et elle a donné une vie et une couleur nouvelles à des argumens que la voix publique répétait depuis déjà plusieurs mois. M. Dufaure a pu dire, avec une autorité qui ne nous appartiendrait pas, que c'était surtout dans l'intérêt de la République et de la Constitution qu'il demandait à l'Assemblée de se séparer. On ne serait pas obligé de nous croire si nous mettions en avant un pareil argument; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que si nous avions le dessein d'arriver à n'importe quel but à travers le mal et en passant sur des ruines, nous dirions à l'Assemblée Constituante : « Restez et perpétuez-vous. » On prétend vainement que l'Assemblée, en fixant le moment de sa dissolution, détruit sa propre autorité morale; M. Dufaure a fait justice de ce sophisme en rappelant que la durée des assemblées législatives était elle-même rigoureusement limitée par la Constitution. Il aurait pu ajouter que l'autorité morale, précisément à cause de sa nature et de son nom, ne dépend pas de telle ou telle circonstance matérielle, ne réside pas dans un chiffre ou dans une date. Si l'Assemblée avait obstinément refusé de se poser à elle-même une limite, croit-on qu'elle aurait fortifié son autorité morale? L'instinct public, sa propre raison lui disent le contraire.

« Nous ne nous occuperons point des amendemens divers qui ont été successivement rejetés. Un seul a été adopté, celui qui range le règlement du budget dans l'ordre du jour. Nous ne sommes pas étonnés que beaucoup de représentans tiennent à se distinguer par leur zèle pour l'économie; cela ne peut pas nuire auprès des électeurs. C'est aussi une manière indirecte de se perpétuer; un représentant disait fort spirituellement : « Nous partons, mais nous restons. »

« Du reste, le vote du budget ne changera rien à l'époque fixée pour les élections; ce n'est qu'un travail de plus compris dans l'ordre du jour. Le vote sur l'ensemble de la proposition aura lieu dans la séance de demain. »

Le vote de la proposition de M. Lanjuinais avait amélioré les affaires du ministère Barrot et les fonds publics ont dû s'en ressentir heureusement, comme ils s'étaient ressentis du raffermissement de l'ordre par l'issue des évènemens de la journée du 29 janvier.

Il était moins question que jamais de l'intervention de la République dans les affaires de Rome, malgré l'allégation d'un journal anglais qui dit « tenir de bonne » source que la reine Victoria a écrit une » lettre autographe à Pie IX pour lui exprimer toute la sympathie qui lui inspirait » son exil forcé et lui dire que le gouvernement avait consenti à l'intervention armée de la France en sa faveur. »

M. le marquis de Normamby avait remis, le 7, au président de la République, les lettres de S. M. B. qui l'accréditent en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès de la République.

On sait que lord Norbamby n'était jusqu'ici accrédité auprès de la République que pour une mission spéciale et temporaire.

En Angleterre, l'adresse de la chambre des communes à la reine a été définitivement votée dans la séance du 5, pendant laquelle M. Hume s'est plaint que le discours du trône se soit occupé des affaires étrangères plutôt que de celles du pays, comme si, dit-il, l'Angleterre était chargée de la police du globe. M. Hume a exposé ensuite les différens sujets de plainte du royaume-uni et des colonies, plaintes qu'il attribue surtout aux restrictions qui pèsent sur la représentation, et a proposé plusieurs amendemens ayant trait aux rébellions de l'île de Ceylan, du cap de Bonne-Espérance, au mécontement excité dans la Guyane, à Maurice et autres colonies anglaises, par la lourdeur des taxes et l'état restreint de la représentation.

Plus heureuse que tous ces amendemens dont la chambre a repoussé la prise en considération, la demande, de sir W. Sommerville, de la formation d'un comité chargé de s'enquérir de la manière dont est appliquée la loi sur les pauvres d'Irlande, a été adoptée dans la même séance.

Dans la séance du 6, lord John Russel a annoncé que le 19 février, il aurait demandé l'autorisation de présenter un bill ayant pour objet de changer la formule du serment que prêtent les membres des communes et ceux de la chambre des lords. Puis lord Grey a demandé l'autorisation de présenter un bill ayant pour objet de prolonger, pour un temps limité, la loi du parlement votée dans la dernière session qui a suspendu la liberté individuelle en Irlande. Le ministre a exposé les motifs qui ont déterminé le gouvernement à demander cette prolongation. Son principal argument consiste à dire que si la révolte a été étouffée, le mécontentement existe toujours en Irlande, et que le moment n'est pas arrivé où les pouvoirs ordinaires de la loi suffiraient pour mettre le lord-lieutenant d'Irlande en état de remplir convenablement les devoirs de sa charge. Le gouvernement se propose de prendre en considération les maux réels de l'Irlande, dans le but de favoriser le développement de ses ressources et de son industrie, et de lui voir prendre sa place parmi les nations. Au reste, il usera des pouvoirs que la Chambre lui accordera avec la plus grande modération. La conduite passée du lord-lieutenant est la meilleure garantie de sa conduite à venir.

Un *meeting* vient d'avoir lieu à Leeds pour entendre un projet de pétition conçu par M. Cobden, et tendant à ce qu'une Adresse soit présentée à la couronne, pour demander que des instructions soient données au ministre des affaires étrangères afin qu'il négocie des traités avec les autres nations, traités en vertu desquels les puissances contractantes conviendraient de soumettre à l'arbitrage international tous les démêlés futurs.

Le *meeting* a adopté une résolution portant qu'il est du devoir des gouvernemens d'adopter un mode de règlement des querelles nationales plus juste et plus raisonnable qu'un appel à la force brutale.

Une pétition demandant qu'à l'avenir toutes les querelles qui surgiraient entre les différens pays fussent soumises à l'arbitrage, et non pas à la décision des armes, a été votée avec acclamation. La pétition sera présentée à la Chambre des Lords par le comte de Carlisle (ci-devant lord Morpeth), et à la Chambre des Communes par sir Jones G. Marshall.

Le gouvernement prussien, s'il faut en croire la *Gazette Universelle allemande*, a soumis à l'examen des autres Etats de l'Allemagne un projet de division du pays en sept cercles : chaque cercle aurait un représentant à Francfort et un représentant près les cours étrangères. Les représentants formeraient un conseil fédéral.

D'autre part, la *Gazette de Francfort* publie la note que le cabinet autrichien a fait remettre au pouvoir central relativement à la question de constitution.

Voici l'essence de ce document :

L'Autriche veut prendre une part active à la régénération de l'Allemagne, qu'il faut réaliser par une entente entre les princes et les peuples, et, selon elle, la première condition pour arriver à ce but, c'est une union plus étroite des différentes tribus allemandes.

La formation d'un état unitaire ne paraît au cabinet autrichien ni exécutable quant à l'Autriche, ni désirable quant à l'Allemagne. Il ne peut consentir à voir rompre les liens qui existent entre les différentes parties de la monarchie autrichienne, ni ne peut permettre qu'il soit porté atteinte à la confédération germanique, qui est un des élémens essentiels des traités européens.

La véritable unité de l'Allemagne ne peut être établie qu'avec le concours de l'Autriche et de la Prusse. On s'est adressé à cette effet à Berlin, sans pouvoir s'entendre entièrement avec cette puissance. Le cabinet autrichien s'adresse par conséquent pour lui seul à l'assemblée nationale dans le but d'arriver avec elle à un arrangement.

S. M. l'empereur et son gouvernement déclarent très solennellement qu'ils ne se soumettront pas à un pouvoir central qui serait confié à un autre prince allemand.

Par une ordonnance impériale du 2 mars :

Abdoullatif éfendi, gouverneur de Chypre, a été élevé au grade de fonctionnaire du premier rang de la seconde classe;

Sabri éfendi, contrôleur d'Anatolie, vient d'être nommé contrôleur de Roumélie; à cet effet il a été élevé au grade de fonctionnaire du premier rang de la seconde classe;

Téfik bey, ex-contrôleur du *Zabtié*, a été nommé contrôleur d'Anatolie en remplacement de Sabri éfendi;

Husni éfendi, ex-*mektoupdji* d'un des bureaux du ministère des finances, a été nommé mudir du même bureau;

Arif bey a été nommé chef du bureau de la correspondance du ministère des finances, et élevé au grade de fonctionnaire du premier rang de la seconde classe;

Emin bey a été nommé receveur général des impôts d'Anatolie;

Rachid bey, ex-mudir du ministère des finances, a été nommé *Arzokaldi* du même bureau.

NOUVELLES DIVERSES.

Vendredi dernier, le Sultan accompagné de sa suite ordinaire, s'est rendu à la mosquée de Matchka, pour y assister à la prière de midi. A l'issue de la prière, S. M. a visité l'école militaire dans l'enceinte de laquelle se trouve la mosquée, et s'est ensuite rendu au Tekké de Péra.

— Le Sultan s'est embarqué hier samedi, sur le bateau à vapeur le *Taïf*, pour se rendre à Ismidt. S. M. était accompagnée de LL. AA. Méhémet-Ali pacha, grand-amiral, et Ahmet Fethi pacha, grand maître de l'artillerie. Les bateaux à vapeur l'*Erégli* et le *Péiki-Tidjaret* portaient la suite du Sultan. S. M. passera, à Ismidt, quelques jours qu'il emploiera à visiter les divers établissemens de cette localité.

— Le Sultan a daigné faire remettre à M. A. Mariani, auteur de l'hymne chanté au théâtre lors de la visite de S. M. I., une tabatière enrichie de diamans d'une valeur de plus de vingt-mille piastres. Ce présent était accompagné d'une lettre impériale qui autorise M. Mariani à dédier son œuvre à S. M. et à la faire imprimer avec cette dédicace mise en tête.

— Mercredi dernier, le Sultan accompagné des hauts fonctionnaires de l'Etat, a assisté aux examens qui ont eu lieu à l'école impériale de Sultan-Ahmed.

— Près de Yalova, se trouvent les bains minéraux d'Armoutloû, renommés pour la guérison des maladies nerveuses S. A. I. la Sultane-Mère, qui souffre depuis quelque temps de névralgies, se rendra, dans une vingtaine de jours, à Armoutloû, pour y prendre des bains. Déjà des ordres ont été donnés pour y préparer une habitation digne de l'auguste visiteuse, et comme les bains se trouvent distans du village, un Kiosque destiné à S. A. I. a été construit dans l'endroit le plus propre à La satisfaire. Quelques détachemens seront dirigés sur les lieux pour y établir un cordon militaire. Vendredi dernier, le bateau à vapeur *Péiki Chewket* est parti pour y débarquer quelques compagnies d'infanterie.

La mère de M. Joseph Vartan, drogman de l'amirauté, plus généralement connue sous le nom de Mariem-Cadin, aura l'honneur d'accompagner la Sultane-Mère aux bains d'Armoutloû.

— On fait des préparatifs au palais de Beylerbey que le Sultan doit habiter au printemps prochain.

— S. Exc. Tahir pacha, ministre de la Monnaie, s'est embarqué aujourd'hui sur le bateau à vapeur de l'état le *Noumaïch-Tidjaret* pour se rendre à Ismidt auprès de S. M. I.

— On nous écrit de Monastir, le 22 février, que le général en chef de l'armée de Roumélie, Emin pacha, s'occupe activement de différens plans de réforme et de stratégie, produits de ses longues études et fruits de ses veilles. Emin pacha soumettra ces plans à l'examen et à l'approbation de son gouvernement. L'armée, sous le commandement de ce

---

de faire à son nom et prévenant même par la fougue de son entrée la question de son mari : *così turbata* ? A part cette observation, nous n'avons que des éloges à lui faire pour la finesse de son jeu dans tout le reste du morceau : *che chiedete*? Le magnifique trio de ce même acte, ce chef-d'œuvre, pour mieux dire, aurait enlevé tous les applaudissemens, mérités surtout par Mme Vilmot, si, au larghetto : *guai se ti sfugge un moto*, un petit accident n'était venu déranger l'harmonie de l'ensemble. Le tenor a faussé, une partie de l'orchestre n'a pas voulu rester en arrière; bref c'était une débâcle dont les efforts redoublés de M. Mariani sont restés long-temps impuissans à retirer chanteurs et musiciens. Cet accident, nous en sommes persuadé, ne se renouvellera plus et ne nuira pas au succès de M. Negrini. En revanche, l'allegro de ce trio : *infelice ! il veleno beresti*, a été exécuté avec une chaleur qui a valu à Mme Vilmot l'honneur d'être plusieurs fois rappelée sur la scène. L'adagio du final du deuxième acte a également été très bien dit par la prima donna qui a fait un excellent usage de toutes les ressources de sa voix vibrante dans le largo final : *m'odi... oh ! m'odi.* Nous désirerions seulement qu'elle accentuât plus fortement les quatre triolets au passage : *beri beri... il rio veleno... a prevenir.* Enfin, pour tout dire, Mme Vilmot a mérité les suffrages unanimes des dilettanti et se prépare un riche bénéfice.

Mlle Calvi n'a pas un rôle fort long à remplir, mais elle nous a de nouveau offert l'occasion de rectifier l'opinion sévère exprimée par nous dans notre feuilleton sur la *Linda*; nous l'en remercions. Remplissant encore un rôle de jeune homme, celui d'*Orsini*, entièrement écrit du reste pour sa voix, elle n'a peut-être pas acquis tout l'aplomb voulu, et nous pourrions désirer plus de fermeté dans son geste et de décision dans son allure; on voit néanmoins qu'elle s'acclimate à la la scène et qu'elle en a à moitié pris les habitudes; c'est déjà un progrès. Quant à son chant, il manque toujours un peu d'âme; malgré cette absence d'animation dramatique, elle a su se faire applaudir dans le *seguito* de l'introduction : *Nella fatal di Rimini*, et surtout dans la ballade du deuxième acte : *il segreto per esser felice*. Ce nouveau rôle offre donc des espérances de succès pour Mlle Calvi, et nous lui en souhaitons sincèrement la réalisation.

Pour M. Negrini, nous ne craignons pas de le dire, la partition de *Lucrezia Borgia* sera sa fortune théâtrale, s'il veut bien l'étudier et adoucir par le travail la dureté et la sécheresse de son timbre; il trouvera difficilement de rôle qui aille mieux à sa voix que celui de *Gennaro*. Qu'il travaille donc : à son âge, de Constantinople à Milan le trajet n'est pas long; seulement il faudrait qu'il donnât plus de soin à son jeu, qu'il se déshabituât de ces gestes saccadés qui manquent de dignité. Il a très-bien dit le grand morceau : *Di pescatore ignobile*, sauf le passage *di rio possente* qu'il accentue mal ou, pour parler plus juste, qu'il n'accentue pas du tout. Il mérite vraiment des applaudissemens dans la cabaletta où il met beaucoup d'action et d'énergie. Dans le trio : *l'Altezza vostra*, la manière dont il lance son démenti : *Non è ver*, manque de vérité; on ne parlerait pas autrement à un camarade; mais lorsqu'on contredit une duchesse qui veut vous sauver, lorsqu'on la dément pour ne pas faire tomber le soupçon sur une tête innocente et surtout pour ne rien devoir à une femme méprisée, ce n'est pas ainsi qu'on parle : l'accent doit être grave, lent, presque solennel, il doit venir du cœur. Le trio final : *Della duchessa ai preghi*, aurait fait obtenir à M. Negrini de vifs et légitimes bravos sans l'accident dont nous avons parlé; il a repris une revanche éclatante dans l'allegro final. Dans son duo du deuxième acte avec Lucrèce, il est vraiment à la hauteur de son rôle et a un fort beau moment qui n'est assez senti par le public : au vers *cogli amici io sarò spento*, il va du *do* moyen jusqu'au *si* aigu avec une puissance de voix extraordinaire. La cabaletta finale est aussi fort bien dite par M. Negrini, qui a partagé avec Mme Vilmot les honneurs de la soirée. Deux cabalette avaient été écrites par Donizetti, l'une pour la prima donna Lalande et l'autre pour le tenor Moriani; c'est cette dernière que M. Negrini a chantée, et il a été au devant des regrets que cette préférence donnée au tenor sur la prima donna aurait pu exciter parmi les dilettante.

Nous ne dirons pas que M. Bencich a été sacrifié dans le rôle du duc Alphonse, car il trouve toujours assez de ressources dans son talent pour vaincre ou du moins pour dissimuler toutes les difficultés; mais enfin il n'était pas à sa place. Ce rôle, écrit trop bas pour sa voix de baryton, a exigé un haussement d'un demi-ton à certains passages, tels que la cavatine *vieni : la mia vendetta*, que M. Bencich a, du reste, chantée avec son goût ordinaire. Nous pourrions demander pourquoi la cabaletta du duc dans son duo avec Lucrezia a subi toutes ces mutilations, si l'excuse ne se trouvait dans la nature de ce rôle qui aurait peut-être mieux convenu à la voix de M. Polani, voire même de M. Nanni, qu'à celle de M. Bencich, car la voix du baryton monte du *si* bémol grave au *sol* aigu, et celle du basso prend du *fa* grave jusqu'au *mi* bémol aigu. Malgré ce désavantage, M. Bencich n'en fait pas moins bien sa partie dans le trio du premier acte, quoiqu'au vers : *versa il licor ti è noto*, il ne puisse fournir le *re* bémol grave. Nous signalerons surtout et comme toujours son talent de comédien, qui se révèle à chaque pièce sous une face nouvelle.

Nous avons vu avec peine que M. Borella ait pris le manteau du confident et la figure du traître Gubetta; il a beau dire et beau faire, nous voyons toujours rire sous le masque le gai marquis de la *Linda* et le *siamo che siamo* reste toujours vrai. Cependant il s'est fort convenablement acquitté de son bout de rôle ainsi que MM. Parmegiani et Zocchi dans leurs personnages d'*Astolfo* et de *Rustighello*.

Nous n'en dirons pas autant des trois jeunes et élégans seigneurs reproduits sous l'apparence de trois choristes. En Europe, sur les premiers théâtres de Paris, de Londres, on confie toujours ces courtes parties à des sujets au moins de second ordre; il est même des premiers sujets qui n'ont pas dédaigné de s'en charger.

Les chœurs sont en général bien dirigés et bien exécutés; nous citerons le stretto du prologue, le chœur de la scène 3me du premier acte : *non far motto*, qui cependant manque peut-être de coloris; on n'y remarque pas assez l'opposition des voix et des tons. Nommons encore le chœur d'introduction du second acte, *Rischiarata è la finestra*.

Du reste, l'administration n'a épargné les frais d'aucune sorte dans ce nouvel opéra, mais elle témoigne une prédilection abusive pour les blouses, vêtement peu gracieux en général et en particulier, quelque soit le sujet de la pièce et l'époque où l'action se passe, elle ne manque pas d'affubler les acteurs et les comparses d'espèces de tuniques serrées à la taille et d'un style vulgaire. Ainsi en est-il dans la *Lucrezia Borgia*, où d'ailleurs l'or resplendit tellement sur les costumes de tous ces riches seigneurs et cause de tels éblouissemens à la vue, qu'il devient assez difficile de s'apercevoir que s'ils brillent, ce n'est pas par l'exactitude. Ainsi, M. Negrini se présente au premier acte avec une blouse fort peu guerrière et des bottes que nous avons déjà remarquées aux pieds du vicomte de Sirval, avec cette différence que les revers rouges en ont disparu sous une teinte uniformément foncée. Ces glaives qui font si triste mine aux côtés de ces gentilshommes ferrailleurs sont loin de rappeler les fidèles et vaillantes épées chevaleresques, longues, effilées, à poignées d'acier ciselé, qui ne quittaient jamais leurs maîtres même dans leurs jeux, et les suivaient jusque dans leurs parties de plaisir les plus folles et les plus pacifiques. L'uniforme des gardes, leurs casques en forme de cône, leurs cuissards à mailles élastiques, nous ramènent à une époque qui doit remonter à l'avènement de Hugues Capet. La belle couleur jaune jonquille de la tunique de Mlle Calvi n'a certes pas la prétention d'excuser ce que la forme et la coupe en présentent d'équivoque et d'irrégulier. Le costume de Mme Vilmot qui convient bien par sa sévérité élégante et noble au caractère de sa physionomie, et celui de M. Bencich, sont à peu près les seuls qui soient en rapport avec le siècle des Borgia; nous observerons seulement qu'au lieu de ces belles roses brodées sur l'aumônière du duc, nous aurions voulu voir ses armes gravées en écusson, ainsi que sur la livrée de ses gens et sur les portes de ses appartemens; mais cette dernière observation concerne M. Merlo.

M. Merlo, puisque nous venons de le nommer, s'est départi de cette économie de couleurs et d'imagination que nous lui avons reprochée dans le *Barbier de Séville*, et nous devons lui en savoir gré. Confessons d'abord que ses toiles et notamment la première témoignent beaucoup de savoir faire au point de vue de la peinture; seulement nous sommes persuadé qu'il trouvera avec nous que deux lampes suspendues sont bien insuffisantes pour éclairer une vaste galerie supportée par de hautes colonnes, à voûtes profondes, et que cette lumière qui ruisselle le long des piliers, qui serpente autour des chapitaux et pénètre jusque dans les angles les plus enfoncés, n'y existe que de par la volonté du peintre; il aurait pu aussi tirer un meilleur parti du dernier plan de sa toile, et au lieu de ces maisons qui ne rappellent aucun pays, y indiquer quelqu'un de ces monumens dont Venise abonde et qui lui servirait, pour ainsi dire, d'estampille. La seconde toile qui représente la façade du palais Borgia, nous a fait moins de plaisir à voir, et nous ne nous sommes pas rendu bien compte de l'effet de nuit produit sur la maison qui fait face au palais. D'où vient ce contraste si fortement indiqué entre l'ombre et la lumière? Si la clarté vient de l'intérieur de la maison, il est difficile que la fenêtre fermée puisse en laisser échapper assez pour illuminer tout un étage; si c'est à la lune qu'il faut attribuer ce luxe d'éclairage, pour quoi le ciel est-il si gris et si sombre? Dans le salon du premier acte, nous remarquons également un effet d'ombre portée, si brusquement marqué et sans raison apparente, qu'on pourrait prendre toute cette plaque de noir pour une immense tache jetée après coup sur la toile; le dessus de porte vert avec arabesques lilas n'est pas très-bien imaginé, non plus que ces espèces de grandes consoles dorées à tête grimaçante; ici, comme ailleurs, rien ne précise l'endroit où la scène se passe. Nous signalerons en passant, non pas à M. Merlo, l'éternelle table avec ses deux fidèles fauteuils dont l'historique ne serait pas sans intérêt et qui apparaît à chaque pièce comme ce squelette que les Egyptiens faisaient toujours intervenir dans leurs festins; on la dirait chargée de nous ramener sans cesse à la réalité par son inévitable présence : en Ecosse, en Espagne, en Italie, partout nous la voyons prête à nous rappeler que nous ne sommes qu'à Péra. Les arcades de la quatrième toile ne pourront nous faire croire que l'on puisse éclairer aussi magnifiquement des voûtes avec une simple lanterne, et la cinquième toile, vraiment belle, a le défaut de trop ressembler à un intérieur d'église.

Avant de terminer notre feuilleton et pour que toute justice soit pleinement rendue, remercions, au nom de tous les vrais dilettanti M. Gustelli à qui la mise en scène de la *Lucrezia* a dû offrir bien des difficultés; il nous a prouvé encore une fois qu'il n'en est pas que la bonne volonté et le talent ne puissent surmonter.

N'oublions pas non plus M. Mariani, dont l'habileté déjà éprouvée a beaucoup aidé au succès de la pièce, et dont le Sultan s'est plu dernièrement à récompenser le mérite par le don d'une magnifique tabatière. Félicitons également l'administration qui, malgré les défauts que nous avons signalés dans l'ensemble général de l'opéra, a véritablement bien mérité cette fois-ci du public de Péra.

Depuis que quelques légères taches, que nous nous sommes abstenu de signaler, ont disparu aux deux représentations qui ont immédiatement suivi la première, le succès du nouvel opéra va toujours en croissant, et *Lucrèce* semble appelée à une aussi belle fortune que *Linda* sa devancière; maintenant le trio du premier acte est surtout chanté avec toute la perfection désirable.

G. Noogis fils.

On lit dans l'*Impartial de Smyrne* du 2 février :

« Nous avons reçu une lettre de l'auteur des trois feuilletons qui ont paru dans l'*Impartial*, sur le théâtre de Péra, et dans laquelle il s'excuse de ne pas avoir abordé le *Barbier de Séville* à cause de la manière plus que médiocre dont cette pièce a été jouée. L'auteur croit devoir, en même temps, réparer une injuste critique qui s'est glissée dans son second feuilleton au sujet de M. Fornari; car ayant voulu s'appuyer sur l'avis d'hommes spéciaux, il avait eu le malheur de puiser ses renseignemens dans un parti hostile à ce peintre. Il paraît qu'ils ont été aussi inexacts que malveillans. La supériorité de M. Merlo sur M. Fornari est plus que contestable. Du reste, c'est à M. Naoum à mettre le public à même de juger la question, en employant de nouveau l'ancien peintre l'année prochaine. L'auteur des lettres a eu occasion de reconnaître que si M. Fornari a quelques ennemis, ses amis ne forment pas moins la grande et intelligente majorité des habitans de Péra.